



# Guide aux parents 2025

## MOT DE BIENVENUE

L'équipe de direction du camp de jour ainsi que notre équipe de 30 animateurs / animatrices sont très heureux de t'accueillir dans notre grande famille du camp de Saint-Raymond en tant que participant. Nous ferons tout en notre pouvoir que tu passes un été inoubliable.

### ÉTÉ 2025

- **PROCÉDURE D'INSCRIPTION** : Les inscriptions se feront maintenant via la plateforme VOILÀ depuis l'été 2022, soit la même plateforme que celles prévue pour les inscriptions aux activités de loisirs;
- Groupe composé de 12 à 24 enfants pour 2 à 3 animateurs pour l'été ;
- Quelques activités spéciales directement au camp durant l'été (Bibitte mobile, atelier musique, etc.) ;
- Activité spéciale en dehors du camp chaque semaine (frais supplémentaires exigés);
- Journées thématiques chaque semaine ;
- Rassemblement tous les matins avec les grands jeux ;
- Station pour le lavage des mains;
- Bouteille d'eau obligatoire pour chaque enfant.

**Veillez noter que certaines modifications pourraient être apportées.**

Le camp de jour de la Ville de Saint-Raymond est exclusif **aux résidents** de Saint-Raymond.

Au nom de la Ville de Saint-Raymond, je souhaite vous remercier d'avoir choisi le camp de jour municipal des Raymondois et des Raymondoises!

Au plaisir d'accueillir votre enfant cet été.

**Jimmy Martel**

**Responsable aux sports, aux programmations et aux événements**

**Ville de Saint-Raymond**

*375, rue Saint-Joseph*

*Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1*

*Tél. : 418 337-2202 poste 3*

[www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com)

## TABLE DES MATIERES

Mot de bienvenue .....	2
Nos procédures et politiques.....	4
Inscription .....	4
Informations importantes.....	5
Annulation d'inscription.....	5
Responsabilité .....	6
Notre personnel.....	6
Responsabilités du parent .....	6
Sécurité.....	7
Médicaments.....	7
Code de vie .....	7
Politique disciplinaire .....	7
Informations générales .....	8
Catégories d'âge et de groupes .....	8
Arrivée et départ .....	8
Grille des prix - camp de jour .....	9
Horaire .....	10
Congés fériés .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Matériel nécessaire .....	10
Camp de jour .....	10
Sorties .....	10
Conclusion.....	11
Coordonnées.....	11

## NOS PROCÉDURES ET POLITIQUES

### Inscription

### Période d'inscription 9 au 17 avril 2025

Les inscriptions se feront via la plateforme [VOILÀ](#), soit la même plateforme utilisée pour procéder aux inscriptions d'activités de loisirs.

Pour vous connecter ou créer votre dossier au préalable si ce n'est pas déjà fait, accédez à notre site Web au [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com) et cliquez sur le bouton [VOILÀ](#) sur la page d'accueil.

Vous aurez la possibilité de payer en deux versements égaux :

- 1<sup>er</sup> versement : 50 % à l'inscription en ligne
- 2<sup>e</sup> versement : 50 % **avant le 15 juin 2025** dans votre dossier en ligne ou au téléphone

**Notez que l'inscription sera annulée si elle n'est pas payée complètement avant le début du camp.**

### Inscription tardive

Si des places sont disponibles après le 19 avril, il sera possible d'inscrire votre enfant avec la tarification régulière.

**À compter du 15 juin 2025**, s'il est possible d'inscrire votre enfant, **la tarification sera alors majorée de 40 %**. Cette mesure est prise afin d'assurer une planification adéquate et de respecter le ratio animateur/enfant.

### À avoir lors de l'inscription !

- ✓ Numéro d'assurance maladie de l'enfant
- ✓ Numéro d'assurance sociale du parent réclamant les frais de garde
- ✓ Renseignements personnels de l'enfant
- ✓ Renseignements personnels des parents
- ✓ Renseignements personnels des personnes à appeler en cas d'urgence

Documents disponibles en ligne :

- ✓ Guide aux parents (au besoin)
- ✓ Reçu du paiement

## Informations importantes

- ✓ La Ville de Saint-Raymond se réserve le droit d'annuler toute inscription au camp de jour, selon sa politique disciplinaire.
- ✓ Les parents devront respecter l'horaire du camp de jour. **Des frais de 5 \$ / 15 min.** / par enfant vous seront facturés en cas de **départs tardifs (dès 17 h)**.
- ✓ La Ville de Saint-Raymond ne se tiendra en aucun temps responsable des objets perdus, volés ou endommagés.
- ✓ Si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse (ex : gastro-entérite, poux ou autres) s'il vous plait, ne l'amenez pas au camp de jour par souci de respect envers les autres enfants et le personnel. Le cas échéant, nous vous serions reconnaissants d'avertir le camp de jour.
- ✓ La Ville de Saint-Raymond se réserve le droit de vous appeler sur les heures du camp de jour pour que vous veniez chercher votre enfant.
- ✓ Vous autorisez la Ville de Saint-Raymond et le personnel du camp de jour à prodiguer tous les premiers soins nécessaires à votre enfant. En cas contraire, c'est votre devoir de nous aviser.

## Annulation d'inscription

À l'exception des cas suivants, aucun remboursement ne sera effectué.

1. Pour des raisons médicales, un billet du médecin sera exigé, et la demande devra être reçue avant la fin de la semaine en cours.
2. Pour les jeunes inscrits à 4 semaines de camp de jour ou plus : Le participant pourra annuler son inscription au maximum à sa 2<sup>e</sup> journée de camp de jour pour diverses raisons (objectifs non atteints, nouvel horaire, déménagement, etc.). Le participant devra demander son remboursement avant sa 3<sup>e</sup> journée.

En tout temps, le responsable du camp de jour devra analyser la demande de remboursement avant que celle-ci soit approuvée. Dans le cas où un remboursement serait accepté, des frais de 10 % seront retenus. On soustraira également un montant d'argent au prorata du nombre de journées où le campeur aura été présent.

## RESPONSABILITÉ

### Notre personnel

Nous sommes choyés de pouvoir compter sur une équipe expérimentée. La moyenne d'âge de notre personnel est d'environ 18 ans. La majorité étudie dans un domaine qui se rapproche de l'intervention avec les jeunes (enseignement, travail social, éducation spécialisée, service de garde). Nous utilisons le ratio jeunes/animateur recommandé par la Fédération des camps du Québec. Nos employés connaissent bien les besoins et la réalité des jeunes du camp de jour. Ils ont tous été choisis selon des critères essentiels à la vie de camp de jour, tels que :

- Leur professionnalisme;
- Leur expérience;
- Leur dynamisme;
- Leur créativité;
- Leur habileté à intervenir en cas d'urgence (formation RCR).

Nous vous assurons que nos animateurs sont des personnes de confiance qui sauront offrir à vos enfants un encadrement adéquat et une énergie incomparable!

Si vous avez des commentaires constructifs et positifs à leur égard, je vous suggère de leur dire personnellement, sinon vous pouvez en tout temps en parler aux responsables du camp de jour.

Courriel : [loisirs@villesaintraymond.com](mailto:loisirs@villesaintraymond.com)

### Responsabilités du parent

Dans le but de vous assurer un meilleur service et d'offrir à vos enfants un meilleur encadrement, il est de votre responsabilité de nous transmettre tout changement au dossier personnel de votre enfant (ex. : allergie, déménagement et autres).

Dans le but d'éviter toute perte de temps, nous vous serions reconnaissants d'appliquer une protection solaire à votre enfant avant de l'amener au camp de jour.

Nous comptons aussi sur votre jugement pour garder votre enfant à la maison, s'il a les signes et symptômes d'une maladie contagieuse (voir point *informations importantes*).

Les animateurs vous offriront un suivi professionnel, mais nous comptons sur votre collaboration pour la mise en application du code de vie des jeunes. Nous vous suggérons de lire avec votre enfant le code de vie pour vous assurer qu'il comprenne bien l'ensemble des règles du camp de jour.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires constructifs à nous transmettre, c'est avec plaisir que nous prendrons le temps de les analyser et de prendre en considération votre opinion.

### **Boîte à lunch**

Il est de la responsabilité du parent de fournir un repas adéquat pour son enfant qui sera en action tout au long de la journée. Lunch froid uniquement incluant 2 collations et 1 dîner complet.



## **SÉCURITÉ**

### **Médicaments**

Veillez noter qu'aucun médicament ne sera administré à votre enfant sans votre approbation. La fiche médicale de votre enfant servira à déterminer si un médicament doit être administré et à quelle fréquence. Cette fiche indique également si l'enfant peut prendre son médicament seul ou s'il a besoin de l'assistance d'un animateur.

### **Code de vie**

1. En tout temps, les jeunes doivent respecter :
  - ✓ Les autres enfants
  - ✓ Les animateurs et le coordonnateur
  - ✓ Le personnel de la Ville de Saint-Raymond
2. Les jeunes doivent écouter et appliquer toutes les consignes de sécurité. Cette règle est encore plus importante durant les sorties.
3. Les jeunes doivent faire attention à tout le matériel du camp de jour.
4. Les jeunes doivent avoir l'équipement adéquat lors des activités et des sorties (voir section matériel nécessaire).
5. Les effets personnels n'ayant aucun lien avec le camp de jour devront rester à la maison. Le camp n'est pas responsable des pertes ou des vols d'objets personnels.

### **Politique disciplinaire**

Le camp de jour de Saint-Raymond se réserve le droit d'appliquer différentes sanctions si un enfant ne respecte pas le code de vie du camp. Voici les procédures qui s'appliqueront :

**Action jugée « mineure »** : mauvais langage, insulte, querelle, bousculade, crise, refus de participer ou d'écouter les animateurs, etc.

- 1<sup>re</sup> offense : Avertissement verbal et discussion avec l'animateur
- 2<sup>e</sup> offense : Recherche de solutions concrètes avec l'animateur, retrait ou non-participation à une activité et rencontre avec la coordonnatrice et appel aux parents
- 3<sup>e</sup> offense : Avis disciplinaire écrit, rencontre avec les parents et retrait pour une à trois journées
- 4<sup>e</sup> offense : Expulsion définitive du camp de jour\*

**Action jugée « majeure »** : violence physique, bagarre, menace verbale, bris de matériel, crise de rage ou geste pouvant compromettre la sécurité des autres enfants ou animateurs, etc.

1<sup>re</sup> offense : Enfant retiré du groupe, rencontre avec l'animateur et la coordonnatrice ainsi qu'une discussion avec les parents.  
Selon la gravité de l'action, la sanction peut varier entre un avis disciplinaire ou une suspension d'une à trois journées.

2<sup>e</sup> offense : Expulsion définitive du camp de jour. \*

\*Suspension et expulsion : La suspension sera appliquée pour la journée du lendemain de l'intervention. L'expulsion définitive sera appliquée immédiatement après l'intervention.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Catégories d'âge et de groupes

5-6 ans régulier	9-10 ans régulier
5-6 ans groupe sports et plein air	9-10 ans groupe sports et plein air
7-8 ans régulier	11-13 ans mixte groupe sports et plein air : la clique
7-8 ans mixte groupe sports et plein air	

Nous nous assurons de faire plaisir au plus grand nombre d'enfants possible! Les activités seront adaptées pour chaque groupe d'âge.

### Arrivée et départ

#### Arrivée :

Lors de votre arrivée au camp, un employé sera sur place pour accueillir l'enfant à l'extérieur. On demande aux parents de demeurer dans la voiture. Lorsque l'employé vous l'indiquera, l'enfant pourra sortir et rejoindre son groupe en respectant les consignes.

- **Service de garde 7h à 8h30 : entrée aréna (porte la zamboni)**
- **Camp de jour, dès 8h30 : entrée aréna (porte la zamboni)**

## Départ :

Lors du départ en fin de journée, on demande aux parents de rester dans la voiture également. Un employé sera sur place pour prendre le nom du participant et votre nom. Il communiquera ensuite avec le groupe de votre enfant pour que ce dernier soit dirigé vers vous pour le départ.

## Grille des prix - camp de jour

TARIFICATION INDIVIDUELLE				
SEMAINES		CAMP DE JOUR	SERVICE DE GARDE	
<b>1</b>	23 juin	54 \$	20 \$	<b>Rabais familial camp de jour</b>  • 2e enfant : 15 % • 3e enfant et + : 50 %  <b>Rabais familial service de garde</b>  • 3e enfant et + : gratuit
<b>2</b>	30 juin	54 \$	20 \$	
<b>3</b>	7 juillet	67 \$	25 \$	
<b>4</b>	14 juillet	67 \$	25 \$	
<b>5</b>	21 juillet	67 \$	25 \$	
<b>6</b>	28 juillet	67 \$	25 \$	
<b>7</b>	4 août	67 \$	25 \$	
<b>8</b>	11 août	67 \$	25 \$	

Durant la période d'inscription du 9 au 17 avril 2025, vous bénéficierez d'un rabais de 10 %.

**Le camp de jour de la Ville de Saint-Raymond est exclusif aux résidents de Saint-Raymond.**

**POLITIQUE CONCERNANT LES RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS :** Aux fins de la présente définition, est considérée résidente toute personne physique domiciliée permanente sur le territoire de la municipalité ou étant propriétaire d'une résidence ou d'un chalet ou ayant une place d'affaires sur le territoire de Saint-Raymond. N'est pas considérée comme résidente toute personne propriétaire ou locataire d'un emplacement de camping ou propriétaire d'un terrain.

**Inscription tardive :** À compter du **15 juin 2025**, si des places sont encore disponibles, la tarification régulière ci-dessus sera majorée de 40%. Cette mesure est prise afin d'assurer une planification adéquate et de respecter le ratio animateur / enfant.

## Horaire

- 23 juin au 15 août 2025
- Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30



## Service de garde

- **Matin : 7 h à 8 h 30**
- **Soir : 16 h 30 à 17 h**

## MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Ce que le participant doit avoir dans son sac à dos !

- ✓ Espadrilles
- ✓ Deux collations et un dîner froid complet
- ✓ Protection solaire en aérosol et protection contre les moustiques
- ✓ Casquette ou chapeau
- ✓ Costume de bain et serviette
- ✓ Bouteille d'eau (2)
- ✓ 1 à 2 jeux individuels n'ayant pas une grande valeur
- ✓ Au besoin: médicaments / Epipen / autre

## Sorties

Pour l'été 2025, un calendrier d'activités spéciales les vendredis sera offert. Il y a des coûts supplémentaires pour participer aux activités qui sont non obligatoires.



**Le sourire et la bonne humeur sont PRIMORDIAUX !**

## CONCLUSION

Nous souhaitons une atmosphère qui favorise l'échange entre les parents, le personnel du camp de jour et le personnel de la Ville de Saint-Raymond; il appartient à chacun d'assurer cette ambiance.

Nous espérons que ce guide a su répondre à vos questions face au camp de jour municipal. Vos commentaires et suggestions par rapport au guide seront très appréciés!

## COORDONNÉES

	Courriel	Téléphone
Administration loisirs Agente administrative aux loisirs	<a href="mailto:loisirs@villesaintraymond.com">loisirs@villesaintraymond.com</a>	418 337-2202 poste 3
Jimmy Martel Responsable aux sports, aux programmations, aux événements	<a href="mailto:jimmy.martel@villesaintraymond.com">jimmy.martel@villesaintraymond.com</a>	418 337-2202 poste 3
Alexandra Beaupré Coordonnatrice	<a href="mailto:alexandra.beaupre@villesaintraymond.com">alexandra.beaupre@villesaintraymond.com</a>	418 337-2202 poste 3

# Bon été!